

Association des Centres Educatifs et de Sauvegarde des Mineurs et Jeunes Majeurs de Loir et Cher

Siège social : 2, rue Sainte-Anne—41000 BLOIS— 02.54.78.00.41

Déclaré le 20 avril 1982 N° W 411001941 Préfecture de Blois

# RAPPORT D'ACTIVITE 2022



## SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE

10 bis rue Franciade

41000 BLOIS

[sau@acesm.fr](mailto:sau@acesm.fr)

CENTRE EDUCATIF POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN PLACEMENT SPECIALISE

# Sommaire

↩	<b>Introduction .....</b>	p 2
↩	<b>L'Activité de l'année 2022.....</b>	p 3
	I. Prévisionnel et réel.....	p 3
	II. Caractéristiques de la population accueillie.....	p 7
	III. Statuts des placements des personnes suivies.....	p 8
	IV. Durée des placements.....	p 10
	V. Prise en charge médico-sociale et sanitaire.....	p 13
	VI. Suivis par le STEMOI.....	p 14
	VII. Orientations.....	p 14
	VIII. Situations scolaires et professionnelles.....	p 15
↩	<b>L'Accompagnement Educatif.....</b>	p 17
↩	<b>Evaluation continue .....</b>	p 21
↩	<b>Le Personnel CDD.....</b>	p 23
↩	<b>Le Personnel CDI.....</b>	p 27
↩	<b>Formations réalisées.....</b>	p 28
↩	<b>Stagiaire accueilli.....</b>	p 28
↩	<b>Personnel permanent SAU .....</b>	p 29
↩	<b>ANNEXE 1 : Politique qualité et développement de l'amélioration continue.....</b>	p 30

## INTRODUCTION

Nous avons accueilli en 2022, comme chaque année des jeunes aux problématiques psychiques, voire psychiatriques, des jeunes présentant des carences éducatives, des ruptures familiales, des ruptures dans les lieux de placement, ainsi que des problèmes de primo-délinquance voire de délinquance.

Depuis 5 ans nous accueillons régulièrement des jeunes en situation complexe dont la réorientation est souvent problématique, et de ce fait restent au SAU au-delà du cadre fixé dans le projet de Service.

Pour la prise en charge de ces mêmes jeunes, il est indispensable que nos liens partenariaux avec les services de soins soient efficaces.

Le travail de compréhension des pratiques et de communication déjà engagé en 2021 avec le service de pédopsychiatrie et le CMP s'est poursuivi en 2022. Cela a facilité la prise en compte des besoins de prise en charge psychiatrique et la mise en place de suivis. Les délais de prise en charge par les services de soins restent néanmoins très longs. La présence du médecin psychiatre en interne permet néanmoins de pallier à cette attente par le biais d'entretiens et/ou de prescriptions si nécessaires.

La présence de jeunes en situation complexe nous a conduit jusqu'au mois de septembre à maintenir un encadrement spécifique pour répondre aux besoins particuliers de ces adolescents à problématiques multiples et d'assurer un entour sécurisé pour l'ensemble du groupe.

Cela n'a pour autant pas empêché la survenance d'actes multiples et récurrents de violence, principalement entre les adolescents. Puis en fin d'année les éducateurs ont été régulièrement la cible de violence dirigée volontairement contre eux par 2 adolescents présentant des troubles de la personnalité inquiétants.

Cependant nous avons pu faire face à ces événements grâce au dispositif de travail à l'œuvre au sein du SAU. En effet la spécificité de la fonction de chacun est optimisée dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire.

Chaque année, nous recevons également, des jeunes présentant des problématiques atypiques qui ne rentrent pas dans les schémas classiques de l'organisation des structures d'accueil de protection de l'enfance.

En 2022, nous avons accueilli une jeune fille pour laquelle nous avons mis en place un suivi très spécifique, hors de nos pratiques habituelles, afin de pouvoir remplir la mission de protection qui est la nôtre. Même si nous nous devons d'adapter nos pratiques, la mise en place de tels suivis dans un Service d'Accueil d'Urgence reste difficile au regard de la prise en charge des autres jeunes accueillis.

L'écriture du rapport d'activité est aussi l'occasion pour nous de rappeler les missions d'un Service d'Accueil d'Urgence.

En effet nous sommes souvent amenés à devoir pallier le manque de places dans les autres structures de protection de l'enfance. Le SAU n'est pas une orientation de placement pour un jeune, c'est un service qui accueille en urgence les jeunes placés. Par la suite le travail d'accueil, d'observation et d'orientation se fait dans les délais prescrits.

L'équipe du SAU est aguerrie aux pratiques de l'Accueil d'urgence, il est important d'en faire bénéficier les jeunes fragilisés par la décision toujours très violente pour eux d'un placement en urgence.

C'est le cœur de notre travail au SAU.

## **ACTIVITE DE L'ANNEE 2022**

### **I. Prévisionnel et réel**

Journées à réaliser dans l'année	Journées réalisées au 31/12/2022	Solde/activité budgétée	Ecart % réel/à réaliser
3300	3553	253	+7.67%

Le S.A.U. termine l'exercice 2022 avec un solde excédentaire de 253 journées correspondant à la présence facturée de 9.73 mineurs en moyenne sur l'année. L'excédent s'explique par le fait que le taux de remplissage est de 97% pour un nombre de journée à réaliser basé sur un taux de remplissage de 90%.

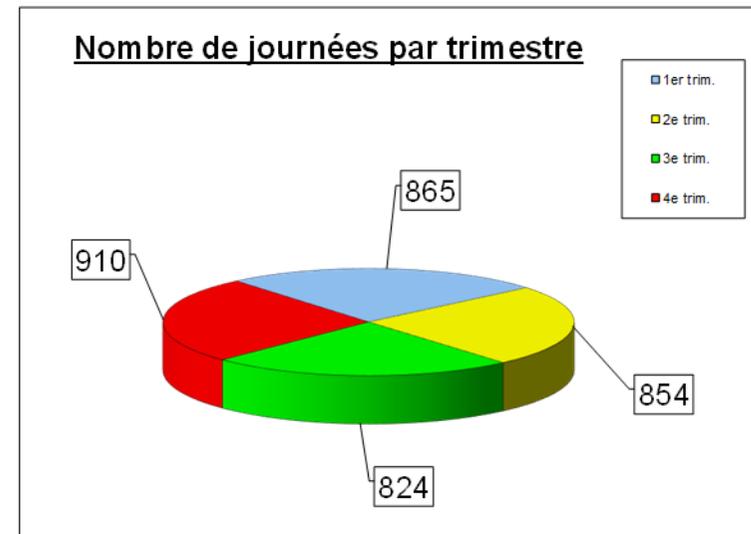
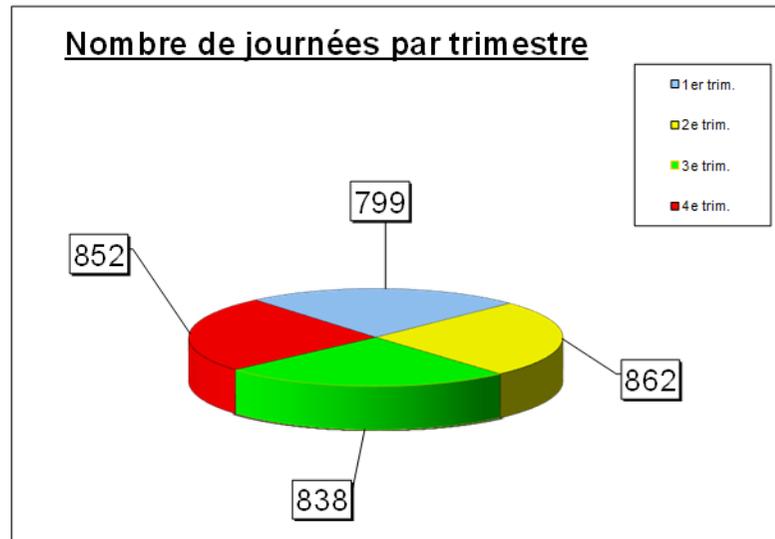
A l'instar des années précédentes, les droits d'hébergement et autres facteurs d'absence amènent le service à ne pas facturer un nombre important de journées, 146 en 2022 soit l'équivalent de 4.11% de l'activité arrêtée.

Le SAU est amené aussi régulièrement à pallier le manque de place dans les structures de type MECS ou lieu de vie.

**Service d'Accueil d'Urgence : Comparaison de l'activité 2021 et 2022 ( en journées )**

2 021	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total
S.A.U.	799	862	838	852	3 351

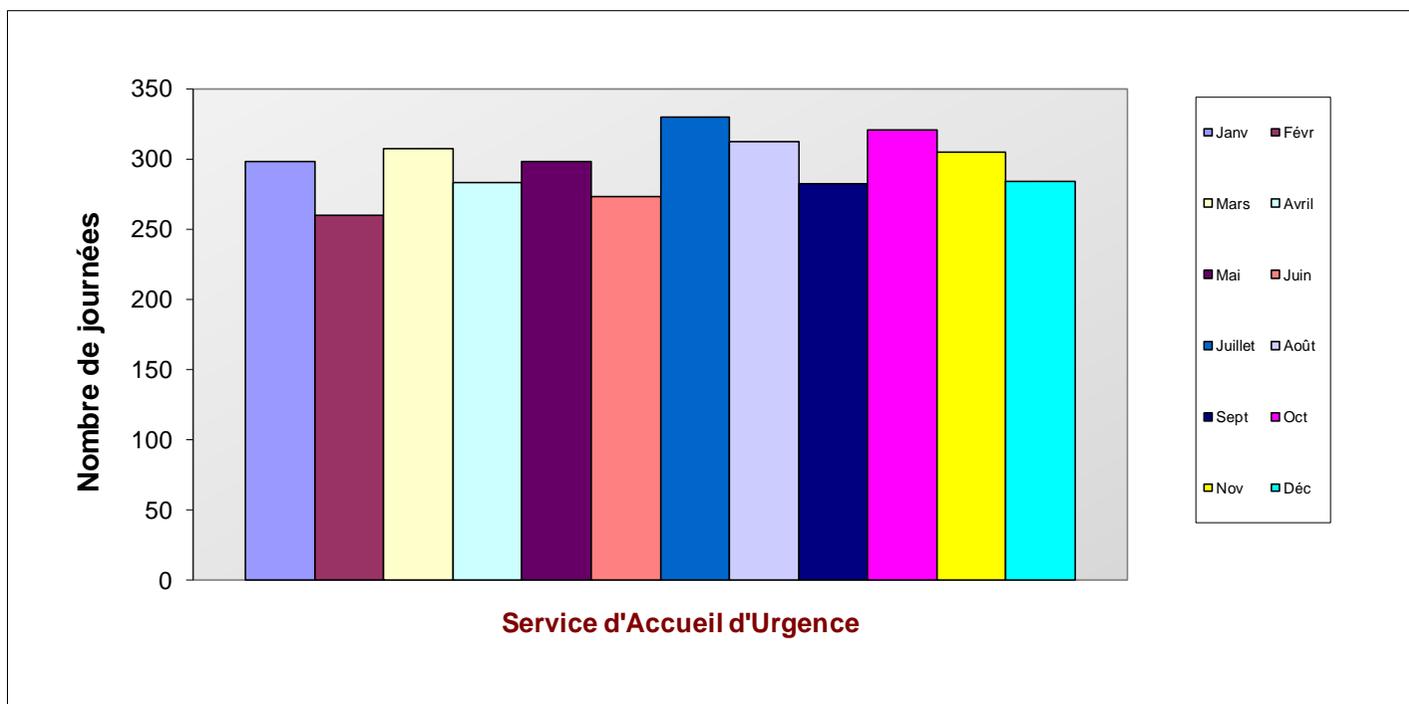
2 022	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total
S.A.U.	865	854	824	910	3 453



**ACTIVITE DU S.A.U. DE JANVIER A FIN DECEMBRE 2022 en journées**

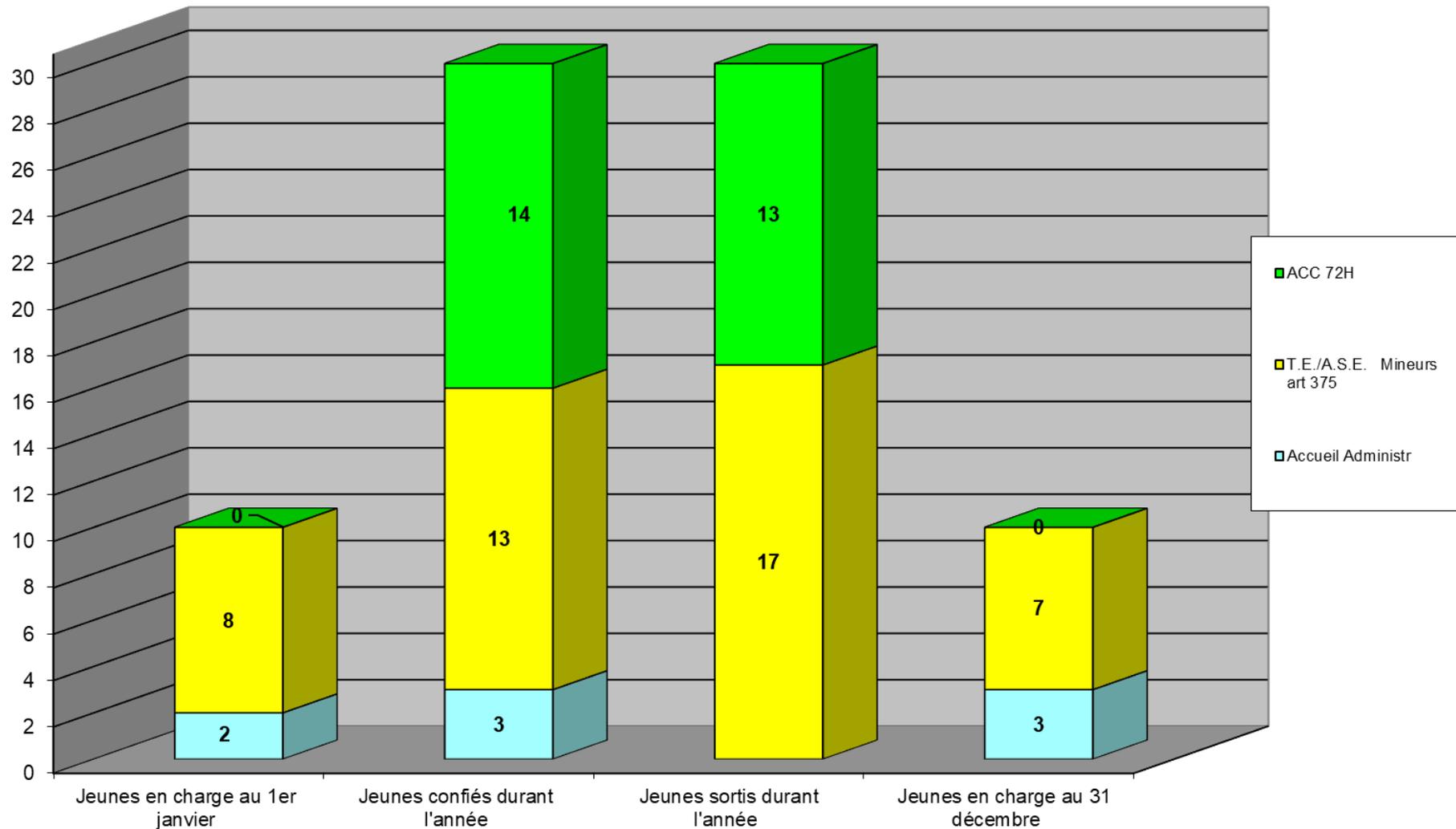
S.A.U.	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
	298	260	307	283	298	273	330	312	282	321	305	284	3 553

Journées à réaliser	% réalisé
3 300	107,67



## Service d'Accueil d'Urgence - Evolution des effectifs en 2022

( statut juridique à la date de sortie du jeune ou au 31/12/2022 )



## **II. Caractéristiques de la population accueillie**

### 2.1) Remarques générales

30 accueils ont été réalisés en 2022 (11 filles et 19 garçons), il n'y a pas eu de placement direct au cours de l'année ni de placement en Ordonnance 45. 13 jeunes ont été placés en Mesure de Garde (TE/ASE), 3 en Accueil Administratif (ASE) et 14 en Accueil 72 H (ASE).

En 2022 le service a accompagné 40 adolescents et adolescentes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. Ils étaient 35 en 2021. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 10 jeunes étaient présents depuis l'année précédente, 2 depuis 2020 et 8 depuis 2021.

Sur la même période, 30 mineurs ont quitté le service, 13 filles et 17 garçons, dont 2 adolescentes présents en 2020 et 8 présents en 2021.

Concernant les 40 mineurs accompagnés, 16 sont des adolescentes, 24 sont des garçons.

La moyenne de l'âge des jeunes à leur entrée au SAU en 2022 s'élève à 16 ans. Celle de leur âge à la sortie est de 16 ans 9 mois.

La plus jeune personne accueillie en 2022 est un jeune garçon de 12 ans 10 mois, le plus âgé est un adolescent de 17 ans 6 mois.

De plus une jeune fille a été en fugue régulière tout au long de son placement.

Cette année, nous avons accueilli un nombre plus important de jeunes filles dont la caractéristique principale était une grande fragilité psychologique (scarifications, tentatives de suicide, fugues avec mise en danger). La double prise en charge ASE/PJJ a été beaucoup plus importante cette année indiquant la présence d'adolescents auteurs d'actes délictueux.

## 2.2) Situation des mineurs avant l'accueil au SAU en 2021

Si nous ôtons de ces 30 mineurs accueillis en 2022 les 14 accueils 72 H :

- ✓ 12 jeunes vivaient au domicile familial antérieurement à leur accueil au Service d'Accueil d'Urgence,
- ✓ 4 jeunes vivaient en foyer, dont 1 au foyer de la Meurisaie, 1 au foyer Amitié, 1 au lieu de vie « La tribu », 1 en foyer extérieur au département

Nous constatons de nouveau que la majorité des jeunes vivaient dans leur famille avant à leur arrivée au S.A.U.

Pour la très grande majorité d'entre eux ils s'agissaient de primo placement.

### **III. Les différents statuts des placements des 35 personnes suivies**

Les mesures suivies en 2022 concernaient des mesures ordonnées :

- soit au titre de l'assistance éducative, en relais à une ordonnance du Procureur de la République ou par les JE confiant à l'A.S.E. (mesure de garde)..... **21**
- soit au titre d'un Accueil Administratif (ASE)..... **5**
- soit au titre d'un placement 72 h 00 (ASE)..... **14**

## SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE - Jeunes pris en charge en 2022

	Nbre de jeunes		TE ou Proc (art 375)	TE (ord 45)	TE / ASE mineurs	A.S.E. (mineurs)	A.S.E. (majeurs)	
Jeunes pris en charge au 1 janvier	10	Filles	5	5				
		Garçons	5	3		2		
Placements dans l'année	30	Filles	11	4		6	1	
		Garçons	19	9		8	2	
Changt catégorie juridique ds l'année (fin mesure)	0	Filles	0					
		Garçons	0					
Changt catégorie juridique ds l'année (nouvelle mesure)	0	Filles	0					
		Garçons	0					
sorties dans l'année	30	Filles	13	7		6		
		Garçons	17	7		8	2	
Jeunes pris en charge au 31 décembre	10	Filles	3	2	0	0	1	0
		Garçons	7	5	0	0	2	0

#### **IV. Durée des placements en 2022 pour les jeunes quittant le SAU dans l'année**

**Les 10 jeunes présents au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ont été réorientés ou ont quitté le SAU dans l'année :**

- 2 en janvier :
  - 1 adolescente âgée de 16 ans 4 mois à son départ après 1 an et 7 mois d'accompagnement,
  - 1 adolescente âgée de 15 ans 11 mois à son départ après 1 an et 27 j d'accompagnement,
  
- 1 en février :
  - 1 adolescent âgé de 16 ans et 2 mois à son départ et après 2 mois 24j d'accompagnement,
  
- 2 en avril :
  - 1 adolescente âgée de 17 ans 9 mois à son départ après 10 mois 19 j d'accompagnement,
  - 1 adolescent âgé de 17 ans 4 mois à son départ après 8 mois 21 j d'accompagnement
  
- 2 en juin :
  - 1 adolescent âgé de 13 ans et 11 mois à son départ après 9 mois et 28 jours d'accompagnement,
  - 1 adolescent âgé de 16 ans et 10 mois à son départ après 9 mois et 28 j d'accompagnement,
  
- 1 en aout :
  - 1 adolescent âgé de 16 ans 10 mois à son départ après 9 mois d'accompagnement,
  
- 2 en septembre :
  - 1 adolescente âgée de 17 ans et 3 mois à son départ après 9 mois et 21 j d'accompagnement,
  - 1 adolescente âgée de 14 ans et 2 mois à son départ après 9m et 27j d'accompagnement,

La durée moyenne de placement des jeunes qui ont quittés le SAU **est de 10 mois.**

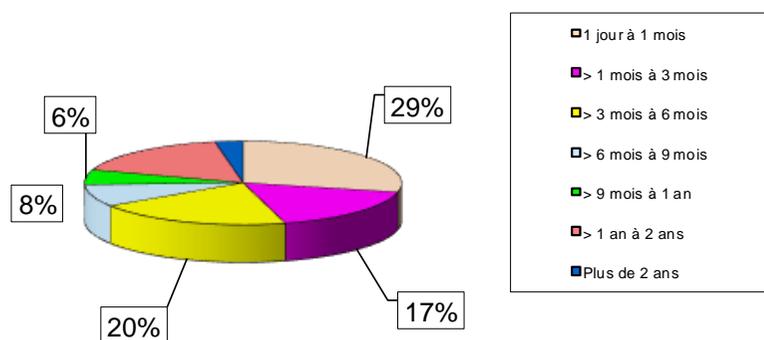
## 2021

	1 jour à 1 mois	> 1 mois à 3 mois	> 3 mois à 6 mois	> 6 mois à 9 mois	> 9 mois à 1 an	> 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	TOTAL
T.E. mineurs	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. Ord 45	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. Majeurs	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. /A.S.E. Mineurs	0	5	5	3	1	4	0	18
A.S.E. mineurs	10	1	2	0	1	2	0	16
A.S.E. majeurs	0	0	0	0	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>35</b>

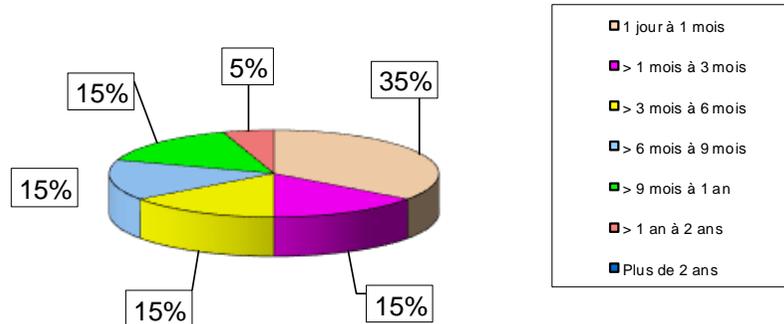
## 2022

	1 jour à 1 mois	> 1 mois à 3 mois	> 3 mois à 6 mois	> 6 mois à 9 mois	> 9 mois à 1 an	> 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	TOTAL
T.E. mineurs	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. Ord 45	0		0	0	0	0	0	0
T.E. Majeurs	0	0	0	0	0	0	0	0
T.E. /A.S.E. Mineurs	1	5	4	5	5	2	0	22
A.S.E. mineurs	13	1	2	1	1		0	18
A.S.E. majeurs	0	0	0	0	0		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>40</b>

### Année 2021



### Année 2022



### **Durée des placements en 2022 (suite)**

Pour ce qui concerne les 30 mineurs accueillis durant l'année 2022, 20 ont été réorientés avant le 31 décembre.

Nous constatons qu'en 2022, la moyenne de la durée de **présence** pour les jeunes encore accueillis est de 2 mois et 15 jours

Cette moyenne est toutefois peu significative car certains jeunes sont accueillis sur une très courte durée, par exemple les relais 72 heures.

La moyenne sans les relais 72h serait d'environ cinq mois de séjour au sein du Service d'Accueil d'Urgence.

#### **Au 31 décembre 2022, 10 adolescent(e)s sont présents (3 filles et 7 garçons) :**

- 1 adolescente âgée de 16 ans et 10 mois arrivée au SAU il y a 11 mois
- 1 adolescente âgée de 17 ans 11 mois arrivé au SAU il y a 6 mois
- 1 adolescent âgé de 17 ans et 10 mois arrivée au SAU il y a 3 mois et 16 jours
- 1 adolescent âgé de 13 ans et 11 mois arrivé au SAU il y a 3 mois et 15 jours
- 1 adolescent âgé de 14 ans 7 mois arrivée au SAU il y a 3 mois et 12 jours
- 1 adolescent âgé de 15 ans 7 mois arrivée au SAU il y a 3 mois et 8 jours
- 1 adolescente âgée de 15 ans 7 mois arrivé au SAU il y a 2 mois et 10 jours
- 1 adolescent âgé de 15 ans 5 mois arrivée au SAU il y a 1 mois et 10 jours
- 1 adolescent âgé de 15 ans 4 mois arrivé au SAU il y a 25 jours
- 1 adolescent âgé de 15 ans 7 mois arrivé au SAU il y a 3 jours.

## V. Une prise en charge médico-sociale et sanitaire

2022	Reconnais- sance MDPH	Hôpital de jour Blois	Clinique de Saumery	Maison d'Artémis	Hospitalisation (en jours)	VRS	Prescription traitement psy.	Suivi Psychiatrie et psychothérapie	ITEP/IME
	7	9	0	1	28	1	17	17	7

L'année 2022 est marquée par une augmentation du nombre des adolescentes accueillies. Ceci modifie la dynamique du groupe.

Pour le partenariat de soin

En 2022 le SAU a travaillé principalement avec le Centre Hospitalier. Avec l'équipe de pédopsychiatrie pour les prises en charge en urgence et avec le CMP adolescent pour les prises en charge en ambulatoire.

Cette prévalence dans les orientations est liée au fait que beaucoup des adolescents accueillis avaient déjà eu un suivi au CMP et que celui-ci avait été interrompu.

Les délais d'attente pour l'entrée effective dans le processus de soins ont été encore allongés ce qui nécessite un accompagnement en individuel sur la structure ainsi que des rendez-vous réguliers avec les familles.

La mise en place d'un accompagnement par le médecin psychiatre du service est proposé quand les médications en renouvellement d'ordonnance sont nécessaires.

Cette disponibilité ainsi que le travail avec les médecins généralistes permettent de faire face à l'attente de soins ainsi qu'aux périodes de crises.

La majorité des parents se montrent ouverts à une proposition d'accompagnement et se rendent disponible pour les rencontres.

L'accompagnement des familles a pu se faire en lien avec les équipes partenaires (ASE, services de soins, DITEP etc...).

Le travail partenarial s'est étoffé et la coopération améliorée.

L'inclusion de famille dans le processus de soin favorise aussi l'ouverture.

La lecture du tableau ci-dessus permet d'avoir une représentation de l'importance des soins psychiques dans le travail de l'équipe du SAU, qu'ils correspondent à des souffrances réactionnelles ou des troubles plus profonds.

## **VI. Les suivis par le STEMOI (Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Investigation)**

Au cours de l'année 2022, 9 adolescents ont également été suivis par le STEMOI.

7 ont bénéficiés d'une mesure éducative, 2 d'entre eux étaient suivis pour une mesure de réparation.

## **VII. Les orientations**

30 mineurs ont quitté le service durant l'année 2022, 13 adolescentes, 17 adolescents.

7 jeunes sont retournés vivre en famille :

- 7 chez les parents

4 orientations se sont déroulées vers différents services de l'ACESM :

- 2 au Foyer Bougainville,
- 1 au Service d'Aide à l'Autonomie
- 1 à la MECS Le Moulin de Coutant

4 orientations se sont déroulées vers d'autres structures du département :

- 1 au Foyer Amitié
- 1 en Famille d'Accueil (ASE 41)
- 1 au foyer Les Frileuses
- 1 DAPP

10 orientations se sont déroulées vers d'autres départements :

- 1 UEHC Auxerre
- 2 FA PJJ
- 2 à CEF St Mesmin (45)
- 1 ASE 40
- 1 CSAPA Tours
- 3 ASE autre départements (*accueil 72 H*)

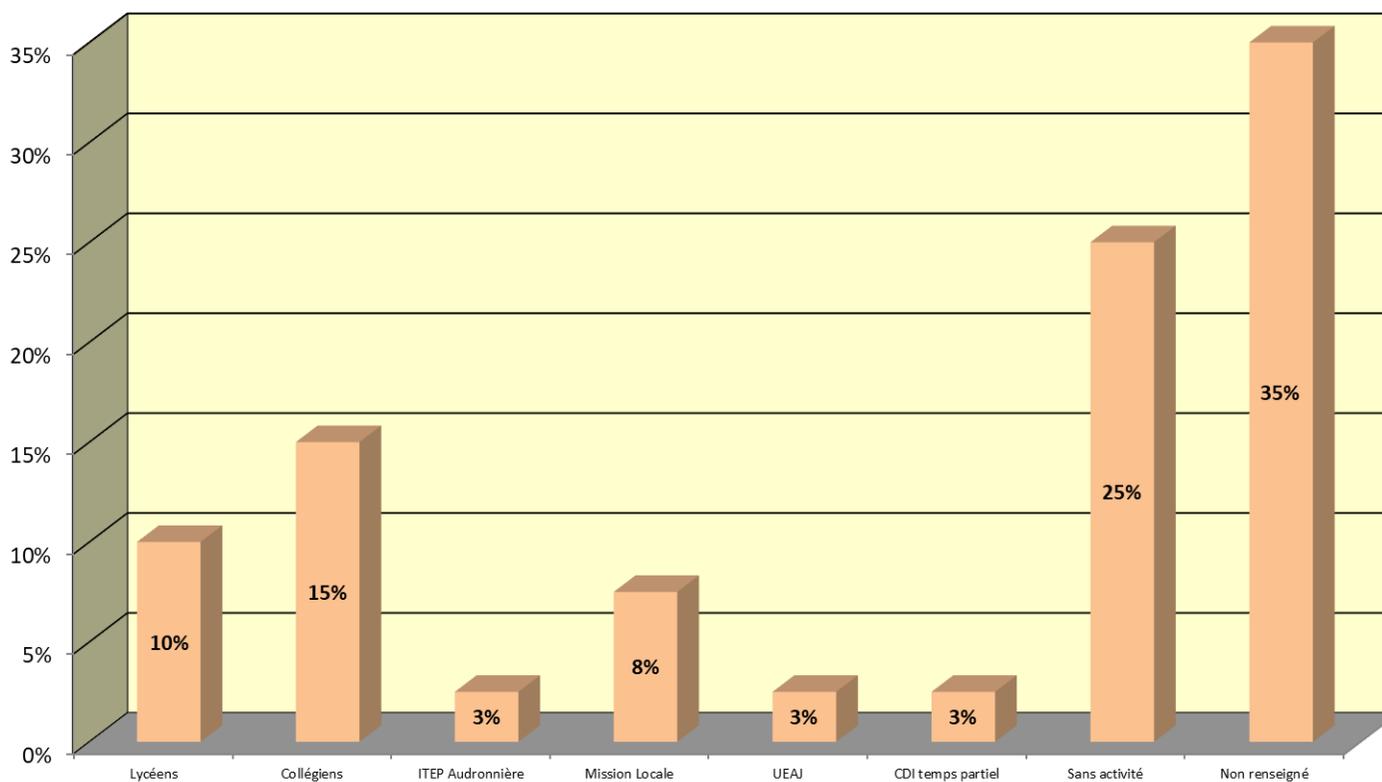
5 jeunes en accueil 72h sont partis en fugue

### **VIII. Situations scolaires et professionnelles**

- statut scolaire ( 25 %)  
**10** adolescents étaient inscrits dans un cursus scolaire (6 en collège et 4 en lycée)
- Prise en charge MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ( 3% )  
**1** adolescent était accueilli en journée à l'ITEP de l'Audronnière
- Mission Locale ( 8%)  
**2** adolescents et **1** adolescente étaient accompagnés par la Mission Locale de Blois dans des démarches relatives à la recherche d'emploi et à la formation
- UEAJ ( 3% )  
1 adolescent était accompagné par l'UEAJ
- CDI temps partiel ( 3% )  
1 adolescente était en CDI temps partiel
- Sans activité ( 25 %)  
**10** jeunes étaient déscolarisés et non-inscrits dans un projet.
- Accueil 72h00 ( 35 % )  
**14** adolescent(e)s ont été accueilli(e)s sur des durées très courtes, soit ils sont en fugue d'un autre département, soit la durée d'accueil est trop courte pour la mise en œuvre d'un projet.

## SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE

### Situation scolaire ou professionnelle à la date de sortie des jeunes ou au 31/12/2022



9 adolescents ont une notification de la MDPH. Il y en avait eu 8 en 2021.

Les 35% indiqué « non renseigné », représente l'accueil des jeunes dans le cadre des OPP 72 heures dont nous ne connaissons pas de manière précise les situations scolaires ou professionnelles

## **L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF**

Sur le premier semestre 2022 nous avons poursuivi l'accueil d'adolescents arrivés en 2021 et inscrits dans des dispositifs scolaires ou d'insertion. Au fur et à mesure du renouvellement du groupe, cette dynamique s'est inversée. Pour beaucoup d'entre eux, compte-tenu de passages à l'acte délictueux, un suivi PJJ était associé à leur placement au titre de la protection de l'enfance. Le travail institutionnel et partenarial de qualité a permis pour certains jeunes d'être orientés dans des structures PJJ réellement adaptées à leurs besoins.

Compte tenu des difficultés comportementales, relationnelles, psychiques et familiales, des jeunes récemment accueillis, l'accompagnement autour de l'insertion s'est avéré lent et difficile à mettre en œuvre. Cela a conduit à une dynamique de groupe où l'oisiveté est la norme sans que l'équipe éducative n'ait beaucoup de leviers au quotidien pour contenir les effets miroirs de ces rencontres.

Dénués de tout projet individuel, les adolescents ont été happés par des rencontres à l'extérieur les menant à adopter des conduites à risque (vols, consommations d'alcool et de stupéfiants, fugues, errance avec d'autres jeunes mineurs ou majeurs en grande précarité). Ces agissements ont généré beaucoup d'agitation et d'insécurité au sein du SAU, particulièrement au cours de l'été.

Pour répondre à ces dérives, l'équipe éducative a veillé à renforcer l'encadrement du collectif afin de maintenir un climat et un cadre sécurisés à l'intérieur du foyer. Nous avons continué à proposer des activités, en pariant plutôt sur leurs présences ponctuelles que sur leurs absences afin de préserver la relation éducative présente malgré tout, bien qu'ils revendiquent que leur « vraie vie » soit dehors.

Nous avons priorisé nos interventions et accompagnements au regard de leurs problématiques individuelles, ce qui a permis à certains de se sentir considérés, au-delà de leurs déviances. Ce positionnement éducatif rassurant et contenant leur a permis en finalité d'adhérer à minima aux projets d'orientation travaillés avec et pour eux. Nous avons ainsi observé que pour ces adolescents c'était parfois la première expérience d'assurance du lien avec l'adulte sans être réduits à leurs actes.

L'année 2022 a vu la récurrence d'actes de violence à l'encontre des membres de l'équipe éducative. Nous avons souvent à faire dans nos accompagnements avec des jeunes gens qui, à défaut de pouvoir s'exprimer, penser, utilisent les passages à l'acte comme moyen d'expression. Dans le cas présent, un certain nombre d'adolescents a paru se saisir des menaces et de la violence comme un instrument pour en découdre avec l'autorité des adultes et particulièrement des adolescents en mal de repères et de pères qui sont venus attaquer physiquement les éducateurs masculins du service, indifféremment à la qualité des liens existants par ailleurs. Ces passages à l'acte quasi quotidiens ont conduit tant à des dépôts de plainte afin que la loi puisse prendre sens qu'à des dommages corporels sur les professionnels. On peut dire que l'insistance de ces passages à l'acte à notre rencontre a requis un regain de mobilisation collective et de persévérance par la vigilance accrue qu'elle nous a demandé afin de continuer à maintenir un cadre sécurisant pour les autres adolescent(e)s accueillis. D'autant plus que des phénomènes d'effets miroirs entre les adolescents se sont produits, accentuant des fragilités personnelles et rendant plus complexe l'accompagnement individualisé. Les mises en danger de ceux-ci ont été multiples, parfois très inquiétantes. Des stratégies d'individuation ont été multipliées afin de permettre aux uns et aux autres de ne pas se perdre et s'oublier dans les problématiques de leurs pairs.

### **Un accompagnement atypique**

Cette année encore nous avons pris en charge une adolescente de 17 ans passés pour laquelle l'équipe éducative a adapté son accompagnement au quotidien. Confiée aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance depuis ses 14 ans, elle a expérimenté la plupart des dispositifs du département (Maison de l'Enfance, MECS, DAPP, Famille d'accueil...) avant d'être en fugue après avoir refusé un dernier placement en MECS.

Cette adolescente, qui a grandi dans un contexte familial violent, sans cadre, avec d'importantes carences éducatives, affectives et de soins, présentait des troubles relationnels certains. Elle est arrivée au SAU après un énième passage à l'acte violent au domicile de ses parents.

Dans un premier temps, l'équipe éducative s'est attachée à lui apporter un cadre sécurisant et contenant afin d'entrer en relation avec elle. Sans projet d'insertion construit, son souhait était d'avoir un enfant avec son compagnon, lui-même en fin de prise en charge ASE dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur. En lien avec elle, nous avons axé notre prise en charge autour d'objectifs concrets, tels que : un bilan de santé et refaire ses papiers d'identités perdus. Ces actions ont été des supports à la relation.

Rapidement, l'équipe éducative a été confrontée aux débordements de l'adolescente qui souhaitait que nous adaptions notre règlement de fonctionnement à ses désirs. Des conflits ouverts sont apparus, notamment avec les collègues des services généraux (maîtresse de maison et cuisinière). Elle a tenté à plusieurs reprises de mettre à mal l'institution en incitant d'autres adolescents à déroger au règlement et elle a tenté d'asseoir son autorité de manière inadaptée étant la plus âgée du groupe.

Reproduisant des attitudes d'opposition, elle cherchait à fragiliser le fonctionnement institutionnel et diviser l'équipe pour obtenir gain de cause. Par les échanges en réunions d'équipe pluriprofessionnelle, en analyse des pratiques et le soutien de la direction, l'équipe éducative a tenu une position commune et contenante (pour l'adolescente et le reste du groupe), tout en prenant en compte sa problématique personnelle et en veillant à ne pas rompre le lien ténu qui s'était instauré.

Cela s'est traduit par une veille permanente face à ses agissements, parfois de repli dans sa chambre, parfois de mises en dangers à l'extérieur. En effet, très fragile psychologiquement, nous avons été en vigilance permanente sur sa santé physique et mentale.

L'adolescente, en quête affective permanente de son compagnon, a fugué mi-août au domicile de ses parents pour y vivre sa vie de couple. Lors de l'audience de renouvellement de placement en septembre, elle a annoncé être enceinte et énoncé que le SAU était son lieu de repli en cas de conflit avec sa mère notamment.

Sa place a été maintenue dans le service afin de lui garantir un espace de sécurité qu'elle avait identifié comme tel. Le lien a été préservé par des appels téléphoniques réguliers. Cela lui a permis de nous interpeller et demander notre aide lors de ses premiers rendez-vous médicaux et démarches administratives en lien avec sa grossesse. L'équipe éducative était attentive à ce suivi et lui rappelait les échéances.

La bienveillance adoptée au SAU a été un appui et a fait tiers dans son lien avec les services de l'ASE. Au regard de cet accompagnement, qui a questionné notre pratique et que nous rencontrons régulièrement, nous suggérons qu'un dispositif plus adapté à ce type de prise en charge voit le jour.

### **Le travail avec les familles : la complexité de certaines postures parentales**

Sur l'année 2022, nous avons constaté un travail plus délicat avec et auprès des familles de certains adolescents accueillis. Placés pour des conflits intrafamiliaux, des violences, du délaissement partiel ou total, il nous a été parfois difficile de mettre en place un travail

commun et cohérent face au jeune. Cela a été particulièrement prégnant dans le cadre des accueils administratifs et/ou lorsque le référent ASE était peu présent dans la situation.

Dans notre accompagnement au quotidien, nous avons eu à faire à des parents qui remettaient en cause le règlement de fonctionnement du service, ce qui positionnait leur enfant, à nouveau comme source de conflit. Un long travail d'explicitation des prises en charge proposées et des postures de chacun dans l'accompagnement éducatif s'est avéré nécessaire pour que le parent adhère au placement. Les échanges téléphoniques, parfois quotidiens, et les rencontres au service ou à l'ASE ont permis de désamorcer un fonctionnement parental identifié comme problématique au regard des difficultés rencontrées par leur enfant.

Certains adolescents ont également été confrontés à des postures parentales ambivalentes entre actes et discours, tant vis-à-vis d'eux que vis-à-vis du service et du travail des éducateurs. Pris dans un conflit de loyauté, nous avons été très vigilants à mettre en mots nos actions au quotidien pour préserver le jeune de toute ambiguïté quant à notre accompagnement. Il s'agissait d'avoir une veille permanente auprès du jeune et du parent pour éviter un maximum de situations paradoxales ou incohérentes et redonner une place à chacun dans un système triangulaire que constitue le placement. La fonction de tiers dans la relation a été mise en exergue au travers de ces accompagnements.

Par ailleurs, nous avons rencontrés des situations familiales complexes avec un retrait volontaire total de l'un ou l'autre des parents. Souvent dans des conflits de couple, le placement fait ressurgir des difficultés passées et certains parents se désengagent totalement de la prise en charge de leur enfant, ce qui nous met particulièrement en difficulté ainsi que le jeune dans le cadre des accueils administratifs. Avec ou sans leur adhésion, nous avons continué de les solliciter dans l'espoir qu'ils décalent leur positionnement envers leur enfant.

## EVALUATION CONTINUE

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat	Remarques
9	Remettre en place un CVS	2022	Fait	Un conseil de vie social a été mis en place en décembre 2022
39	Mettre en place un projet personnalisé	2022	Fait	Les PPA sont en place de façon systématique depuis décembre 2022
49	Développer des actions partenariales sur la citoyenneté (Ex : sensibilisation à l'environnement)	2023	A faire	
50	Effectuer un bilan de santé de manière systématique à l'admission.  Etablir une fiche de suivi médical individuel	2022	Fait	Des bilans de santé à l'admission sont faits au centre de santé de la CPAM depuis janvier 2022 Une fiche individuelle de suivi des traitements a été établie La fiche de suivi médical individuel est en cours de réalisation pour une mise en œuvre en juin 2023
122	Formaliser une définition commune de la bientraitance au niveau du service	2023	A faire	
138	Définir et déployer une stratégie de communication externe (sujet CODIR, en cours)	2022	En cours	
142	Sur la base des objectifs et orientations fixés pour la période 2019-2022, poursuivre le déploiement des outils numériques notamment les logiciels métiers : dossier de l'utilisateur (NEMO), RH (OCEALIA) ainsi que les investissements en matériel (étoffer et renouveler le parc informatique). Mettre en application le RGPD (en cours).	2024	En cours	Déploiement d'OCEALIA depuis début 2023 en lien avec l'accord d'entreprise d'octobre 2022 et de l'annualisation du temps de travail
144	Poursuivre l'accompagnement du déploiement des logiciels métiers notamment le dossier de l'utilisateur NEMO, par des actions de formation.	2026	En cours	Des formations ont eu lieu en 2022 voir page 29
148	Finaliser le projet de création de livret d'accueil salariés/stagiaires.	2022	En cours	Le livret est fait, il doit être réactualisé en mai-juin 2023
154	Poursuivre le déploiement de l'approche processus notamment le processus Gestion Des Risques pour améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes.	2024	En cours	Les événements indésirables sont réalisés et analysés en réunion d'équipe

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat	Remarques
156	Mener une réflexion sur l'opportunité de communiquer spécifiquement sur des actions qualité gestion des risques auprès des jeunes et des familles : quelles informations présentent un intérêt réel compte tenu de la situation des usagers ? Comment (format) quand communiquer ?	2022	A faire	Report en 2024
157	Intégrer dans le rapport d'activité du service un chapitre faisant état de l'avancement du plan d'amélioration comprenant le suivi des actions établies dans le cadre des démarches d'évaluation.	2022	Fait	Fait pour le rapport d'activité 2022
158	Déployer des actions d'information, de communication relatives à la démarche qualité / démarche d'évaluation pour rendre lisible l'articulation (la structuration) de la démarche qualité (l'approche processus en particulier) avec les pratiques du quotidien. Mettre en exergue que le fait de formaliser une démarche qualité participe à la maîtrise des activités et l'amélioration du service rendu à l'utilisateur (Ex : rédaction de procédure permet de définir qui fait quoi ? description de processus : permet une vision partagée des étapes d'accompagnement).	2024	A faire	
166	Avoir un recours à un cabinet d'infirmiers libéral pour constituer les piluliers	2022	Fait	Mis en place de janvier à octobre 2022. Depuis novembre 2022 les piluliers scellés à usage unique sont faits par la pharmacie.
172	Poursuivre les formations Evaluer la pertinence d'établir un protocole de signalement des cas de maltraitance (en lien avec la réglementation applicable au secteur)	2023	En cours	Des formations ont été réalisées tout au long de l'année (voir p29) Report en 2024
184	Point à aborder quant à la nécessité et/ou l'intérêt de : - Formaliser un plan de continuité des activités - formaliser un document de synthèse type plan bleu récapitulatif des domaines de risques et leurs moyens de maîtrise	2022	A faire	Report en 2024
186	Mettre en œuvre les exercices incendie suivant la périodicité requise	2021	Fait	Deux exercices ont été fait au cours de l'année 2022

## **LE PERSONNEL CDD**

Nous constatons un nombre important de CDD lié à l'accueil d'un jeune en situation complexe, viennent ensuite les congés, les remplacements pour l'absence de salariés en délégation ou participant au dispositif tutorat.  
Peu de remplacements liés aux arrêts maladie.

	Date début	Date fin	EMPLOI	Motif	Objet
1	17/01/2022	18/01/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
2	02/05/2022	03/05/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
3	05/12/2022	12/12/2022	Agent de service intérieur	Remplacement Maladie	CDD
4	24/01/2022	25/01/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
5	20/07/2022	23/07/2022	Veilleur de nuit	Remplacement Maladie	CDD
6	04/08/2022	23/08/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
7	31/07/2022	01/08/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
8	31/10/2022	01/10/2022	Veilleur de nuit	Remplacement Maladie	CDD
9	17/11/2022	18/11/2022	Agent de service intérieur	Remplacement Maladie	CDD
10	21/11/2022	25/11/2022	Agent de service intérieur	Remplacement Maladie	CDD
11	28/11/2022	02/12/2022	Agent de service intérieur	Remplacement Maladie	CDD
12	26/12/2022	30/12/2022	Agent de service intérieur	Remplacement congés	CDD
13	21/05/2022	22/05/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
14	11/06/2022	26/06/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
15	25/07/2022	29/07/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement congés	CDD
16	01/08/2022	31/08/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroît lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
17	13/01/2022	13/01/2022	Moniteur éducateur	Remplacement congés	CDD
18	26/03/2022	26/03/2022	Moniteur éducateur	Remplacement Maladie	CDD
19	01/04/2022	01/04/2022	Moniteur éducateur	Remplacement congés	CDD
20	08/05/2022	13/05/2022	Moniteur éducateur	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
21	11/05/2022	11/05/2022	Moniteur éducateur	Remplacement Maladie	CDD
22	21/05/2022	22/05/2022	Moniteur éducateur	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
23	04/06/2022	05/06/2022	Moniteur éducateur	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
24	05/08/2022	05/08/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
25	19/08/2022	28/08/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Délégation	CDD

	Date début	Date fin	EMPLOI	Motif	Objet
26	07/09/2022	07/09/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Maladie	CDD
27	16/09/2022	16/09/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
28	19/11/2022	20/11/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
29	23/11/2022	23/11/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
30	25/11/2022	29/11/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Projet Tutorat	CDD
31	19/12/2022	29/12/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
32	08/02/2022	12/01/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
33	09/05/2022	10/05/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
34	12/08/2022	13/08/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
35	07/11/2022	22/11/2022	Veilleur de nuit	Remplacement Maladie	CDD
36	01/07/2022	30/09/2022	Moniteur adjoint d'activité	<i>Renfort accompagnement d'un jeune</i>	
37	01/01/2022	31/01/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
38	01/03/2022	18/03/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
39	19/03/2022	24/04/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement congés	CDD
40	25/04/2022	30/04/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
41	01/05/2022	08/05/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
42	10/05/2022	30/05/2022	Moniteur adjoint d'activité	En attente de l'entrée en service effective de A. NECIB	CDD
43	01/06/2022	30/06/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
44	01/07/2022	15/07/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
45	16/07/2022	31/07/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement congés	CDD
46	01/08/2022	21/08/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement congés	CDD
47	22/08/2022	31/08/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement congés	CDD
48	01/09/2022	01/09/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Maladie	CDD
49	26/10/2022	03/11/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Projet Tutorat	CDD
50	21/11/2022	21/11/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Projet Tutorat	CDD
51	26/11/2022	30/11/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
52	03/12/2022	03/12/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
53	04/12/2022	04/12/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Formation	CDD
54	11/12/2022	11/12/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
55	13/12/2022	13/12/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement congés	CDD
56	14/12/2022	14/12/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Maladie	CDD

	Date début	Date fin	EMPLOI	Motif	Objet
57	18/12/2022	18/12/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
58	19/12/2022	23/12/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement congés	CDD
59	26/12/2022	02/01/2023	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Projet Tutorat	CDD
60	31/12/2022	31/12/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement congés	CDD
61	29/08/2022	04/09/2022	Educateur spécialisé	Remplacement Maladie	CDD
62	09/09/2022	16/09/2022	Educateur spécialisé	Remplacement Maladie	CDD
63	10/09/2022	11/09/2022	Educateur spécialisé	Surcroit lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
64	21/09/2022	21/09/2022	Educateur spécialisé	Remplacement Délégation	CDD
65	24/09/2022	25/09/2022	Educateur spécialisé	Surcroit lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
66	24/10/2022	28/10/2022	Educateur spécialisé	Remplacement congés	CDD
67	04/05/2022	07/05/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
68	15/02/2022	18/02/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
69	31/03/2022	02/04/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
70	08/04/2022	23/04/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
71	11/04/2022	12/04/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
72	13/04/2022	15/04/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
73	03/05/2022	04/05/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
74	10/05/2022	14/05/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
75	30/05/2022	31/05/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
76	10/06/2022	11/06/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
77	17/06/2022	18/06/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
78	24/06/2022	25/06/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
79	27/06/2022	28/06/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
80	27/07/2022	31/07/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
81	02/08/2022	15/08/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
82	15/08/2022	16/08/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
83	20/08/2022	30/08/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
84	05/09/2022	13/09/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
85	09/09/2022	10/09/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
86	16/09/2022	17/09/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
87	23/09/2022	24/09/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD

	Date début	Date fin	EMPLOI	Motif	Objet
88	26/09/2022	27/09/2022	Veilleur de nuit	Remplacement Maladie	CDD
89	25/10/2022	28/10/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
90	04/11/2022	05/11/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
91	28/11/2022	29/11/2022	Veilleur de nuit	Remplacement Maladie	CDD
92	05/12/2022	06/12/2022	Veilleur de nuit	Remplacement Maladie	CDD
93	20/12/2022	23/12/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
94	27/12/2022	30/12/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
95	04/08/2022	01/09/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement congés	CDD
96	02/09/2022	02/09/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
97	13/01/2022	13/01/2022	Educateur spécialisé	Remplacement Délégation	CDD
98	22/01/2022	23/01/2022	Educateur spécialisé	Remplacement Maladie	CDD
99	15/02/2022	15/02/2022	Educateur spécialisé	Remplacement congés	CDD
100	18/03/2022	18/03/2022	Educateur spécialisé	Remplacement Délégation	CDD
101	26/03/2022	31/03/2022	Educateur spécialisé	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
102	09/04/2022	10/04/2022	Educateur spécialisé	Remplacement Maladie	CDD
103	23/04/2022	24/04/2022	Educateur spécialisé	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
104	11/05/2022	15/05/2022	Educateur spécialisé	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
105	14/06/2022	15/06/2022	Educateur spécialisé	Remplacement Maladie	CDD
106	17/06/2022	17/06/2022	Educateur spécialisé	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
107	03/07/2022	03/07/2022	Educateur spécialisé	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
108	22/07/2022	31/07/2022	Educateur spécialisé	Remplacement congés	CDD
109	06/08/2022	06/08/2022	Educateur spécialisé	Remplacement Maladie	CDD
110	11/04/2022	16/04/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
111	16/04/2022	18/04/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
112	12/09/2022	13/09/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
113	14/10/2022	15/10/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
114	24/10/2022	25/10/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
115	28/10/2022	29/10/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
116	01/11/2022	02/11/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD
117	30/11/2022	01/12/2022	Veilleur de nuit	Remplacement Formation	CDD
118	23/12/2022	24/12/2022	Veilleur de nuit	Remplacement congés	CDD

	Date début	Date fin	EMPLOI	Motif	Objet
119	03/01/2022	31/01/2021	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Maladie	CDD
120	01/02/2022	14/02/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
121	15/02/2022	18/02/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Délégation	CDD
122	19/02/2022	28/02/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
123	07/03/2022	14/03/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
124	10/03/2022	11/03/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Maladie	CDD
125	15/03/2022	15/03/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Formation	CDD
126	18/03/2022	31/03/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
127	04/04/2022	24/04/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
128	29/04/2022	06/05/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
129	10/05/2022	30/05/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
130	01/06/2022	30/06/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
131	01/07/2022	27/07/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
132	11/08/2022	31/08/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
133	01/09/2022	30/09/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
134	29/10/2022	30/10/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Délégation	CDD
135	15/07/2022	17/07/2022	Veilleur de nuit	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
136	02/08/2022	03/08/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
137	10/07/2022	14/07/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD
138	03/09/2022	03/09/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Maladie	CDD
139	10/05/2022	10/05/2022	Moniteur adjoint d'activité	Remplacement Maladie	CDD
140	18/06/2022	19/06/2022	Moniteur adjoint d'activité	Surcroit d'activité lié à l'accompagnement d'un jeune	CDD

## **Le Personnel C.D.I**

En 2022 :

- Départ d'un salarié le 07/05/2022
- Arrivée d'un salarié sur le poste vacant le 01/06/2022

## **FORMATIONS REALISEES DURANT L'ANNEE 2022**

Plusieurs personnels du Service d'Accueil d'Urgence ont suivi en 2022 différentes formations permettant de développer de nouvelles compétences ou anticiper les évolutions de leur emploi.

Les salariés se sont inscrits dans les formations suivantes :

Intitulé de la formation	Nombre salariés	Organisme	Lieu de la formation	Nombre de jours	du	au
Accompagner et Soigner les enfants victimes de violences intrafamiliales	3	INFIPP	Blois	3	28/11/2022	30/11/2022
Gestion de crise, violence, agressivité et contenance physique	4	Label formation	Blois	3	16/06/2022	30/06/2022
Manipulation Extincteur	2	Chubb	Blois	1	25/11/2022	25/11/2022
Némo	9	Troizaire	Blois	2	18/03/2022	18/03/2022
Océalia informatique	1	Océalia	Blois	7	26/01/2022	26/01/2022
Premier secours en santé mentale	3	INFIPP	Blois	14	31/03/2022	01/04/2022
SST	2	Chubb	Blois	1	13/10/2022	13/10/2022

## **STAGIAIRE ET APPRENTIE ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNEE 2022**

Nom	Prénom	Date début contrat apprentissage	Date fin de contrat apprentissage	Ecole	Année
ALBERT	Laura	06/09/2021	28/06/2024	ITS Tours	2022

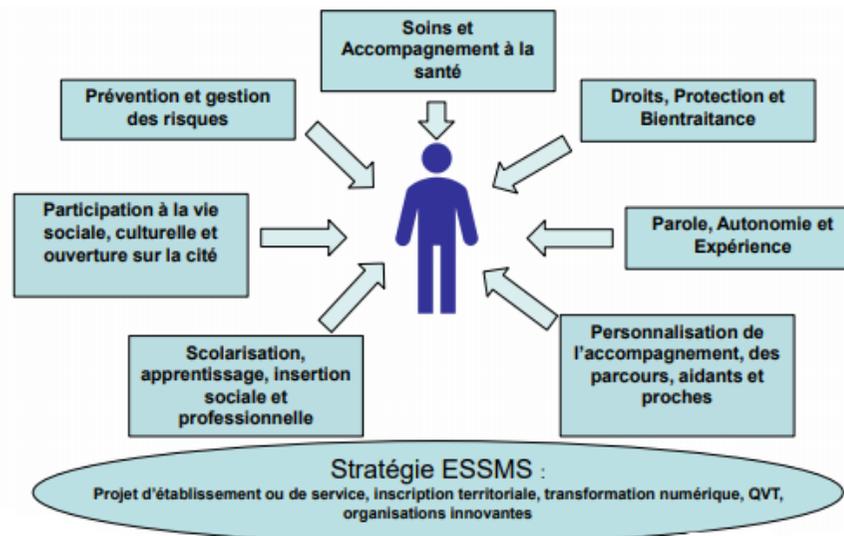


# ANNEXE 1

## POLITIQUE QUALITE ET DEVELOPPEMENT DE L'AMELIORATION CONTINUE Préambule à la démarche qualité de l'ACESM

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, a introduit l'obligation de procéder pour les établissements et services à « l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations [...] ». La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé modifie les modalités du dispositif d'évaluation confiant à la HAS (Haute Autorité de Santé) le soin d'élaborer un référentiel commun aux établissements du secteur social et médico-social et de procéder à l'habilitation des organismes amenés à réaliser ces évaluations. « Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la HAS mentionnée à l'article L. 161-37 du code de la sécurité sociale. ».

L'évaluation traduit une approche centrée sur la personne, l'utilisateur, tel que l'illustre le schéma ci-dessous :

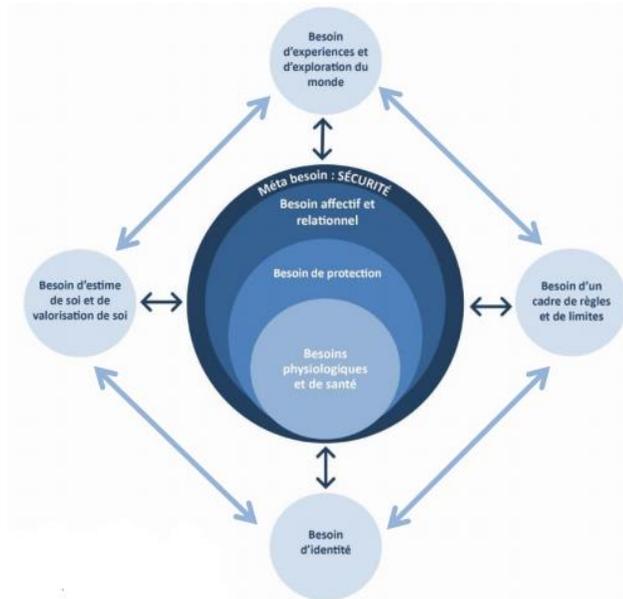


Cette approche générique par de l'enfance à la nécess

Source : Nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS - Mardi 30 juin 2020 - Comité de

-sociaux, fait écho dans le secteur de la protection :ée par le cadre réglementaire au regard de

la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant : « la protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. ».

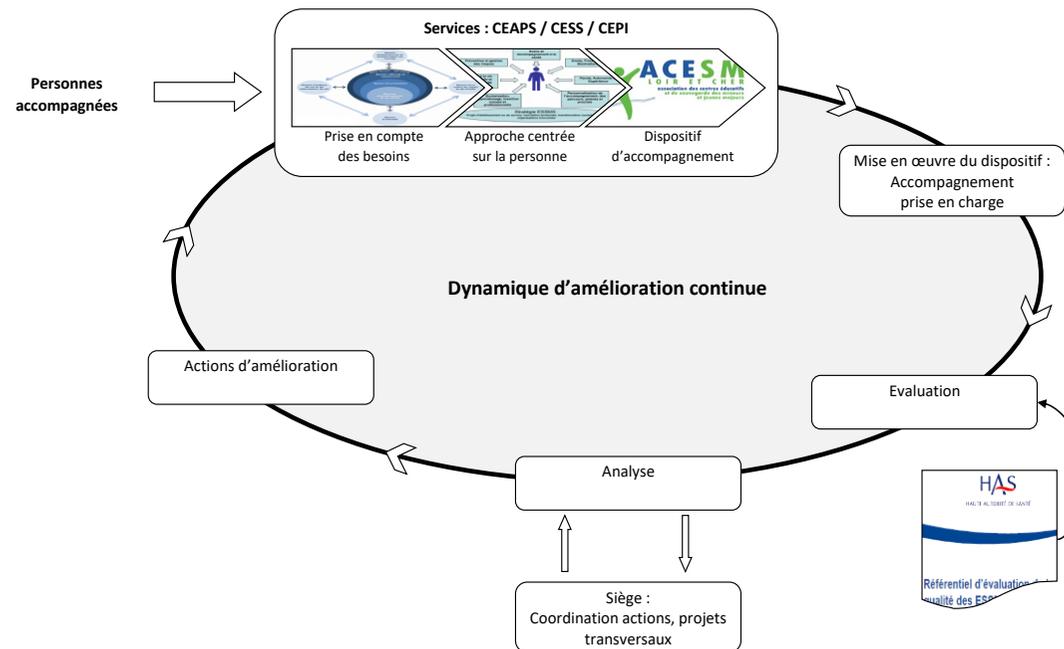


La notion de besoins fondamentaux renvoie à la définition qui en est faite par Marie-Paule Martin-Blachais dans son rapport « Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance » (Fév. 2017) dans lequel elle propose une « carte des besoins fondamentaux universels de l'enfant » illustrant les éléments socles qu'il est nécessaire à considérer et à intégrer dans l'élaboration d'un dispositif de prise en charge qui répondent aux besoins de l'enfant. « La centration sur l'enfant, au regard de son intérêt supérieur, de la réponse à ses besoins fondamentaux au service de son développement physique, affectif, intellectuel et social, la préservation de sa santé, de sa sécurité, de sa moralité et de son éducation, ainsi que le respect de ses droits, constituent aujourd'hui les références théoriques, juridiques et de doctrine de la protection de l'enfance, et la préservation de son développement un enjeu de responsabilité partagée des acteurs privés et publics auprès de lui. »

L'ACESM déjà fortement mobilisée sur la problématique et les enjeux associés à la protection de l'enfance, propose une offre de prise en charge et d'accompagnement des jeunes à la fois orientée sur leur intérêt et en cohérence avec les besoins identifiés sur son territoire. L'ACESM pour déployer son action s'appuie sur des équipes de professionnels engagés et investis au quotidien et dispose d'un réseau de partenaires.

Au travers des projets portés par l'association et les réflexions engagées au sein des différents services, l'ACESM s'inscrit dans une logique d'amélioration de ses organisations et dans une recherche d'amélioration quant aux réponses à apporter aux personnes accompagnées. Ainsi, au fil du temps, l'offre et l'organisation évoluent traduisant une dynamique d'amélioration portée par la préoccupation constante de placer au premier rang l'intérêt des personnes accompagnées et le sens donné à l'action.

L'évaluation constitue une étape dans le processus global d'amélioration. Il s'agit d'un point d'étape, par ailleurs important, marqueur d'une situation à un instant donné. Elle donne à voir une photo de l'organisation du service, la manière dont les ressources, les compétences et les outils sont mobilisés pour mettre en œuvre les missions du service, elle interroge la manière dont nous portons un regard critique sur l'action produite dans la perspective de valoriser les savoirs et savoir-faire d'une part et d'évaluer l'opportunité de définir des axes d'amélioration d'autre part. Cette dynamique de travail qui s'opère de manière continue, associe les professionnels du service : équipes et encadrement. Elle s'articule avec la Direction Générale du siège qui coordonne des actions et projets transversaux sur la base de données issues des services dans une optique de mutualisation d'outils et de pratiques favorisant ainsi le partage d'expériences, l'interaction entre services. Cette approche transversale participe à une recherche d'efficacité et d'efficience au bénéfice du meilleur accompagnement possible des personnes.



La **démarche d'amélioration continue de la qualité** déployée à l'ACESM s'appuie sur les évaluations internes et externes. Elle s'inscrit dans une démarche globale de gestion des risques et de développement d'une politique de bientraitance à l'égard des personnes accompagnées.

La démarche d'amélioration continue consiste à mener des actions permanentes et durables pour améliorer l'ensemble des processus des services, en éliminant les dysfonctionnements et en renforçant les atouts. Cela permet de réévaluer les pratiques intégrées régulièrement, de remettre en question les process et de faire évoluer les services durablement.

Notre **démarche d'amélioration continue de la qualité** vise donc à :

- Améliorer la qualité et le fonctionnement des activités et des prestations que nous délivrons auprès des personnes que nous accueillons et accompagnons,
- Mesurer l'effectivité de nos projets,
- Apprécier les effets et l'efficacité de nos actions,
- Interroger la pertinence de nos dispositifs.

**4 grands principes** la régissent ; il s'agit d'une démarche :

- **PARTICIPATIVE** : elle associe largement les professionnels et les usagers.
- **SPECIFIQUE** : elle prend en compte les spécificités de l'ACESM en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques publiées par La HAS.
- **INTEGREE** : elle inclue les travaux transversaux (projets de pôle, projets de service, projets personnalisés, etc.) et très en lien avec l'ensemble des dispositifs associatifs et de droits communs du territoire du Loir-et-Cher.
- **CONTINUE** : elle est retracée chaque année et s'inscrit dans un processus continu d'amélioration annuelle.

Au sein des Pôles, la démarche relève de la responsabilité de la direction de Pôle, qui en assure l'animation et le déploiement au sein de ses services, en lien avec les recommandations de bonnes pratiques et les résultats des évaluations externes, traduites en plan d'action et rendu lisible sur les rapports d'activité annuels.

Le responsable qualité intervient en appui technique dans le cadre d'une dynamique globale associative, et entre autres pour piloter les futures auto-évaluations annuelles, depuis la plateforme SYNAE.

Les évaluations externes sont menées par des cabinets externes en conformité aux dispositions prévues par les lois et réglementations, habilités par la HAS.

Les résultats viennent alimenter les **plans d'amélioration de la qualité** par des actions visant à **une démarche d'évaluation centrée sur la personne et la prise en compte de ses besoins**.

